



VILLE DE NAY

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Janvier 2012- 19h00

Date de convocation : 12/01/2012

Convocation affichée le : 12/01/2012

Date d'affichage du compte-rendu : 23/01/2012

L'an deux mille douze, le 18 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Nay dûment convoqué s'est réuni au centre multiservices, Cours Pasteur à Nay sous la présidence de Monsieur Guy CHABROUT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur CHABROUT Guy

Mesdames : BERNADAUX Ingrid, FILLASTRE Thérèse, FITAS Isabelle, MOUSSU-RIZAN Marina, REY Sandra, TRIEP-CAPDEVILLE Monique, VILLACAMPA Martine,

Messieurs : BONNASSIOLLE Jean-Pierre, BONNASSIOLLE Daniel, BONNASSIOLLE Pierre, BOURDAA Philippe, CAZAJOUS Jean-Pierre, GRANGE Jean-Marc, GRAND Philippe, LAPLACE Philippe, MERINO Jacques

Pouvoirs : Christian LASSUS qui a donné pouvoir à Marina MOUSSU-RIZAN

Absents et/ou excusés :

Pascal SAYOUS

Gérard KINOWSKI

Bertrand BAHIN

Philippe BOURDAA

Secrétaire de séance : Daniel BONNASSIOLLE

Quorum :

17 conseillers municipaux sont présents au moment de l'appel, le quorum est atteint. La séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

- A. Validation du procès-verbal de la séance précédente
- B. Election du secrétaire de séance
1. Débat concernant les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme de Nay

2. Approbation du règlement intérieur du centre de loisirs de Nay
3. Questions diverses

A- Validation du procès-verbal précédent

Après l'avoir présenté, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter la validation du précédent procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2011.

J Mérino intervient et demande des précisions :

- il aurait fallu préciser CTP du Centre de Gestion dans les délibérations relatives au personnel.
 - également il aurait fallu préciser que l'élection des délégués du SAPAN s'est faite à main levée.
- J Mérino demande aussi que soit communiquée la liste des éléments à revoir demandés par le SDIS concernant le marché de rénovation et mise en sécurité de la mairie de Nay.

Le procès verbal du 14/12/2011 est adopté à la majorité, J Mérino, Ph GRAND et MA DARGELOSSE ne participant pas au vote.

B- Election du secrétaire de séance

Daniel BONNASSIOLLE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1- Débat concernant les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme de Nay

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'élaboration du PLU en cours, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doivent faire l'objet d'un débat en Conseil municipal. Si un tel débat a déjà eu lieu le 6 décembre 2005, les modifications récemment apportées à ces orientations à la suite du changement de municipalité, de la levée de contraintes réglementaires hypothéquant le projet et de l'évolution du contexte législatif l'ont conduit à estimer qu'un nouveau débat des élus était opportun.

Après une présentation rapide du cadre légal dans lequel s'inscrit l'élaboration du PLU et des principaux éléments caractéristiques du territoire communal, les orientations générales du projet de PADD amendé sont détaillées selon les actions suivantes :

- Conforter le rôle de pôle urbain de la commune ;
- Améliorer le fonctionnement du bourg et le confort de vie dans l'agglomération en cohérence avec les logiques intercommunales ;
- Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles ;
- Maintenir les équilibres écologiques et les paysages au travers de la préservation des espaces naturels, des corridors écologiques et des ressources naturelles.

Une fois ces différents points développés, M le Maire propose, conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme, que le Conseil municipal débattenne de ces orientations générales. Les principaux éléments de la discussion sont les suivants :

JP BONNASSIOLLE s'interroge sur les conditions d'élaboration de ces orientations et s'étonne de l'absence d'échanges entre les élus quant à la délimitation du zonage du PLU.

Il est indiqué que, depuis le début des études, une vingtaine de réunions a eu lieu, dont cinq ou six depuis la reprise des études, parmi lesquelles figurent les rencontres entre le service d'urbanisme de

l'APGL chargé d'assister la Commune et le Maire qui, distinctement des réunions de travail sur l'élaboration du dossier, étaient nécessaires pour définir les conditions de la poursuite du travail et de l'intervention de l'APGL après le changement d'équipe municipale et les évolutions du contexte réglementaire.

Quant à l'élaboration du plan de zonage, il est précisé que le document graphique joint au document d'orientations du PADD qui a été communiqué aux élus préalablement à la présente séance du Conseil est une synthèse graphique de certaines orientations du PADD et ne constitue pas le plan de zonage du PLU. L'étude de ce dernier et du règlement qui l'accompagne aura lieu au cours des prochaines réunions du groupe de travail sur la base du projet qui avait été étudié sous la mandature précédente.

J MERINO s'interroge sur la mise en œuvre du projet départemental de « véloroute » dans sa traversée du territoire communal, et en particulier sur les modalités envisagées pour le franchissement éventuel du gave de Pau.

Il est indiqué qu'un franchissement est prévu à l'emplacement de l'ancienne voie ferrée qui traversait le gave en amont du bourg, permettant une continuité du parcours vers Igon, et qu'un autre doit s'effectuer par le pont de Clarac. M le Maire précise que les services du Département vont prochainement étudier la faisabilité d'une passerelle réalisée en encorbellement sur l'un des côtés du pont. Ces mêmes services ont également évoqué l'idée d'une passerelle qui franchirait le gave au niveau de l'office du tourisme, cette solution n'étant toutefois pas envisagée dans le cadre de la première phase de réalisation de la Véloroute.

J-M GRANGE tient à souligner l'intérêt que présente, pour la Commune, la réalisation du PLU, comme outil de gestion de l'utilisation des sols et comme moyen de satisfaire aux enjeux fonciers auxquels la collectivité doit faire face.

M MOUSSU-RIZAN s'interroge sur le moment de l'entrée en vigueur du PLU. Celle-ci aura lieu après l'approbation du PLU. Au préalable, le projet devra être soumis à l'avis des personnes publiques associées à son élaboration et à enquête publique.

Il est également demandé dans quelle mesure le document pourrait évoluer après son approbation. Il est précisé que le PLU pourra être modifié ou révisé à partir du moment où il sera en vigueur. En particulier, une modification ou une révision du PLU pourrait s'avérer nécessaire pour le mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale qu'il est prévu d'élaborer à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Nay au cours des prochains mois.

Aucun élu ne souhaitant plus s'exprimer sur ce sujet, M le Maire conclut le débat.

CECI ETANT EXPOSE,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

PREND acte de la tenue du débat concernant les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme de Nay

2- Approbation du règlement intérieur du centre de loisirs de Nay

M le Maire expose qu'afin d'améliorer le fonctionnement du centre de loisirs de Nay et d'en fixer les règles d'organisation, il est nécessaire de prévoir un règlement intérieur.

Le projet de règlement intérieur a été joint à la note de synthèse distribuée à tous les conseillers municipaux.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ADOPTE le règlement intérieur du centre de loisirs de Nay (ALSH de Nay « Lous Maynats Urous ») tel que présenté.

3- Questions diverses

M le Maire informe le conseil municipal de la mise à disposition de V GENEDES, agent de la commune, à compter du 1-2-2012 pour le compte du Syndicat d'assainissement du Pays de Nay. La mise à disposition est prévue 2 jours par semaine, soit ½ du temps de travail de l'agent (28 h). Le SAPAN remboursera à la commune la quote-part du salaire de l'agent mis à disposition.

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES ET DES SUJETS ABORDES AU COURS DE LA SEANCE

2012-1-1 Débat concernant les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme de Nay

2012-1-2 Approbation du règlement intérieur du centre de loisirs de Nay

Questions diverses

-mise à disposition V GENEDES-SAPAN